



HAL
open science

**Migration et évangélisation : l'installation de l'Église
épiscopale en Haïti par le Révérend noir américain
James Theodore Holly, 1855-1874**

Claire Bourhis-Mariotti

► **To cite this version:**

Claire Bourhis-Mariotti. Migration et évangélisation : l'installation de l'Église épiscopale en Haïti par le Révérend noir américain James Theodore Holly, 1855-1874. Recherches Haïtiano-Antillaises, 2019. hal-02272432

HAL Id: hal-02272432

<https://hal.science/hal-02272432v1>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

8

Licence accordée à Claire Bourhis-Mariotti claire.bourhis-mariotti@orange.fr - ip:90.127.217.167

RECHERCHES HAÏTIANO-ANTILLAISES

Sous la direction de
D. Béchacq, F. Calixte & M. Meudec

LES MIGRATIONS ET LA CARAÏBE : (DÉS)ANCRAGES, MOUVEMENTS ET CONTRAINTES



L'Harmattan

Licence accordée à Claire Bourhis-Mariotti claire.bourhis-mariotti@orange.fr - ip:90.127.217.167

Sous la direction de
D. Béchacq, F. Calixte & M. Meudec

Recherches haïtiano-antillaises, n° 8

**Les migrations et la Caraïbe :
(dés)ancrages, mouvements et contraintes**

L'Harmattan

SOMMAIRE

Les migrations et la Caraïbe : (dés)ancrages, mouvements et contraintes

Introduction <i>Dimitri Béchacq & Marie Meudec</i>	9
1) PARCOURS	
Itinéraires caribéens	27
<i>Entretien avec Catherine Benoît</i>	
2) PANORAMA	
Migrations contemporaines et mutations sociétales dans la Caraïbe	49
<i>Cédric Audebert</i>	
3) ETUDES DE CAS	
LA MIGRATION À TRAVERS L'HISTOIRE	
« L'immigration réglementée » en Martinique et en Guadeloupe au XIX ^e siècle : un éventail de contraintes.....	67
<i>Céline Flory</i>	
Migration et évangélisation : l'installation de l'Église épiscopale en Haïti par le Révérend noir américain James Theodore Holly, 1855-1874.....	87
<i>Claire Bourhis-Mariotti</i>	
Entre identité raciale et extranéité : immigrés guadeloupéens et martiniquais en Haïti, 1848-1914.....	109
<i>Philippe Zacaïr</i>	

Les étudiants haïtiens en France : d'une instruction élitiste aux vécus
migratoires contemporains131

Dimitri Béchacq

LA MIGRATION CONTEMPORAINE

Se penser « communauté » en contexte multiculturel. Construction,
évolution et usages de la parole des associations haïtiennes en Guyane.....159

Maud Laëthier

Chinois de Guyane et de Martinique : des mobilités sans cesse retravaillées.. 185

Isabelle Dubost

Mobilité transfrontalière haïtienne au Brésil : *kongo*, *vyewo* et *dyaspora* ..207

Handerson Joseph

Être d'une île et de l'autre : l'influence des nouveaux médias dans les
mobilités et ancrages des Haïtiano-montréalais de deuxième génération...233

Sophie Lanno-Cyr, Violaine Jolivet

4) RECENSION

Catherine Benoît, 2015, Au cœur des ténèbres de la « friendly island »
Migrations, culture et sida à Saint-Martin, par Marie Meudec259

LES CONTRIBUTEURS265

**Migration et évangélisation :
l'installation de l'Église épiscopale en Haïti
par le Révérend noir américain James Theodore Holly,
1855-1874**

Claire Bourhis-Mariotti

Aux États-Unis, les années 1830 à 1860 furent témoin d'un paradoxe troublant : tandis que la majorité des militants noirs américains, regroupés au sein de Conventions de Noirs – des associations qui fleurissaient alors à l'échelon local comme à l'échelon national –, demandait l'émancipation et l'égalité des droits pour tous les Noirs aux États-Unis, un mouvement émigrionniste se fit jour au sein de la même communauté. Alors que les Noirs libres et émancipés devaient faire face à un durcissement des lois régulant leurs conditions de vie, et voyaient leurs rares droits civiques – acquis dans certains États du Nord pendant et juste après la Révolution américaine – pratiquement réduits à néant, l'adoption du Compromis de 1850 et du *Fugitive Slave Act* qui l'accompagnait portèrent un coup à toute la communauté noire, qui envisagea alors plus concrètement la fuite. Le *Fugitive Slave Act* de 1850 facilitait en effet la capture des esclaves en fuite dans les États « libres » et leur retour à leur propriétaire. Il eut en outre des effets pervers, en ce qu'il augmenta considérablement le nombre d'enlèvements de Noirs libres, qui étaient ensuite réduits en esclavage dans les États du Sud, sans que les kidnappeurs ne soient réellement inquiétés. Dans ce contexte particulièrement dur pour les Noirs, il apparut de plus en plus clairement pour certains militants africains-américains que l'obtention de la citoyenneté pleine et entière et de l'égalité des droits passerait désormais par... l'émigration. Minoritaires au sein des Conventions de Noirs, ces émigrionnistes se réunirent, à partir de 1854, au sein de Conventions pour l'Émigration – la première « Convention Nationale de Gens de Couleur pour l'Émigration » se tint en 1854 à Cleveland dans l'Ohio. Les

émigrationnistes envisageaient alors d'organiser l'émigration de Noirs libres volontaires vers des destinations « proches » : le Canada, le Mexique, ou les îles caribéennes où l'esclavage avait été aboli. L'Afrique était vue comme trop lointaine et trop « barbare »¹, mais surtout, c'était le lieu qu'avait choisi l'*American Colonization Society* (ACS) pour coloniser, ou plus clairement, déporter, les Noirs libres et émancipés. L'ACS, une société philanthropique fondée en 1816, dirigée et financée par des antiesclavagistes, des propriétaires d'esclaves et des politiciens blancs dont l'intention était d'aider les esclaves américains, une fois émancipés, à revenir sur leur continent « d'origine », avait créé à cet effet la colonie du Liberia, mais ce projet avait été unanimement rejeté par la plupart des militants noirs libres, y compris les émigrationnistes. Parmi les destinations envisagées par ces derniers, Haïti figurait en bonne place. Cette dernière jouissait, depuis qu'elle était devenue indépendante en 1804, d'une réputation sans pareille aux yeux des Noirs. Elle était et resterait toujours, pour la communauté africaine-américaine, la première république noire, le seul endroit du continent américain où la couleur noire était alors synonyme de citoyenneté ; des discours, des pamphlets, des ouvrages, puis à partir des années 1830, des articles de journaux écrits par des Noirs libres furent consacrés à la « Perle des Caraïbes » et à sa révolution². Tous les militants noirs américains ou presque, en tout cas les plus influents, considéraient en effet la Révolution haïtienne comme une preuve de la non-infériorité des Noirs, et si tous n'en approuvaient pas la violence, ils en approuvaient l'esprit, et érigeaient Toussaint Louverture en héros de la « race noire ». Haïti semblait alors être le lieu idéal où la communauté noire

¹ L'usage des guillemets pour ce type de terme permet de souligner ici la spécificité, le caractère outrancier – et parfois stigmatisant – du vocabulaire tel qu'il était employé dans les sources mobilisées dans le cadre de cette recherche.

² L'interdiction faite aux Blancs de posséder une terre sur le sol haïtien, inscrite à l'époque dans la Constitution haïtienne, peut expliquer en partie cette réputation. Dès la Constitution de 1805, adoptée après qu'Haïti devint une république indépendante, la race figure en bonne place : « Art. 12. – Aucun blanc, quelle que soit sa nation, ne mettra le pied sur ce territoire, à titre de maître ou de propriétaire et ne pourra à l'avenir y acquérir aucune propriété » (janvier 1886, 32). La Constitution de 1816, en vigueur au début des années 1830, précise même, à l'article 44, qu'être de couleur noire suffit à devenir automatiquement haïtien, et qu'une simple année de résidence sur l'île suffit à acquérir la citoyenneté et les droits afférents. Rien d'étonnant, donc, à ce que de célèbres militants noirs, tels David Walker, John Brown Russwurm ou William Wells Brown, exhortent à l'époque leurs compatriotes à se rendre en Haïti.

américaine pouvait se rassembler et faire l'expérience concrète de la citoyenneté, en y établissant une « nationalité noire »³.

La Convention pour l'Émigration réunie en 1854 prit de nombreuses résolutions encourageant l'émigration, et créa un comité de réflexion chargé d'étudier toutes sortes de propositions d'émigration sérieuses. Elle confia alors à un jeune révérend noir, James Theodore Holly, le soin de se pencher sur la possibilité pour les Noirs libres d'émigrer en Haïti. Ce dernier se disait en effet convaincu qu'Haïti, une république déjà « noire », était le lieu idéal vers lequel émigrer. L'idée d'une émigration en Haïti n'était certes pas vraiment nouvelle, car un tel projet avait déjà vu le jour au milieu des années 1820, sous la présidence haïtienne de Jean-Pierre Boyer⁴ ; mais l'échec de ce premier projet d'émigration massive vers Haïti n'avait pas découragé Holly, qui comptait bien tirer des enseignements des déboires et malheurs des premiers émigrants noirs américains pour se rendre en Haïti et y installer son Église⁵. Car Holly n'avait pas en tête un simple projet d'émigration à destination des Noirs libres des États-Unis – projet qui connut en définitive un succès très relatif entre 1859 et 1862. En réalité, ce projet était associé, dans l'esprit de Holly, à un projet plus vaste d'évangélisation d'Haïti, qui fut, lui, couronné de succès, puisqu'il vit l'installation pérenne de l'Église épiscopale en Haïti⁶.

LE RÊVE HAÏTIEN DE JAMES THEODORE HOLLY, ENTRE ÉMIGRATION VOLONTAIRE ET MISSION CIVILISATRICE

Né de parents libres en 1829 à Washington D.C., baptisé et élevé dans la foi catholique, James Theodore Holly se convertit et devint membre de l'Église épiscopale de Détroit, dans le Michigan, en 1852. En 1851, Holly avait brièvement émigré à Windsor au Canada (une ville située à environ un kilomètre de Détroit) avec son épouse Charlotte pour finalement revenir aux États-Unis en 1854 parce que

³ Sur le regain d'intérêt des activistes africains-américains pour Haïti, la genèse et l'évolution de la « propagande haïtienne » portée par certains de ces émigrionnistes pendant les trente années précédant la guerre de Sécession, voir Bourhis-Mariotti, 2015, 6-23.

⁴ Sur cette première vague d'émigration volontaire en Haïti, voir Bourhis-Mariotti, 2013.

⁵ James Theodore Holly avait embrassé très tôt la cause d'Haïti ; il « s'était promis avant l'âge de 10 ans de devenir ministre du culte afin d'officier en tant qu'apôtre et évangéliste auprès du peuple haïtien » (Holly, 1862).

⁶ L'Église épiscopale est la dénomination officielle de l'Église anglicane aux États-Unis.

déçu d'avoir été victime au Canada des mêmes préjugés raciaux que dans son propre pays. Dans ces mêmes années, soit au début des années 1850, il prit naturellement part aux débats animés entre les Noirs émigrionnistes et leurs détracteurs, débats qui avaient commencé au sein des Conventions de Noirs locales et nationales dès 1830 et qui se prolongeaient dans la presse noire et/ou abolitionniste de l'époque. Dans ses écrits se profilaient les deux arguments principaux de James Theodore Holly – et d'autres émigrionnistes – en faveur de l'émigration des Noirs américains en Haïti. D'une part, en servant la cause d'Haïti, en contribuant à son « progrès », les émigrés serviraient la cause des Noirs américains restés aux États-Unis, et donc participeraient de l'effort collectif de lutte contre les discriminations à l'intérieur des États-Unis, car leur réussite prouverait que les Noirs sont des êtres humains égaux aux Blancs et non des êtres inférieurs incapables de s'auto-gérer. D'autre part, l'émigration de Noirs américains serait bénéfique à Haïti et aux Haïtiens. Holly insistait sur l'aspect « civilisateur » de l'émigration, arguant que les Noirs américains étaient plus civilisés que les Haïtiens grâce à leurs contacts privilégiés avec les Blancs, et mettant ainsi en exergue la possibilité pour les premiers d'étendre, en quelque sorte, la Civilisation américaine – un discours que l'on pourrait presque qualifier d'impérialiste⁷.

Il faut dire que Holly s'exprimait au moment où le mouvement missionnaire était en plein essor aux États-Unis – un mouvement qui s'était donné pour objectif d'envoyer des Américains aux quatre coins du globe pour éclairer le monde. Ces missionnaires, des chrétiens, se considéraient comme les envoyés spéciaux de Dieu, dont la mission était de répandre sa parole (Hutchison, 1987, 5-8). En d'autres termes, il s'agissait d'une sorte d'impérialisme culturel et chrétien, car ces missionnaires s'adressaient à des gens dont ils estimaient la civilisation comme primitive ou inexistante. Dans la première moitié du XIX^e, les missions à l'étranger restaient minoritaires. L'impérialisme devait être continental avant tout ; les missionnaires étaient donc envoyés sur les territoires de l'ouest du continent nord-américain – sur la « frontière ». Cela étant dit, les Églises mettaient

⁷ Le terme « impérialisme » fait référence à l'influence économique, militaire, et/ou culturelle (ou civilisationnelle) des États-Unis sur les autres pays du monde. L'impérialisme est évidemment lié à l'expansionnisme, mais pas seulement. Dès le début du XIX^e siècle, les États-Unis cherchèrent à étendre leur « civilisation » sur tout le continent nord-américain, mais aussi au-delà, par le biais, par exemple, de missions en Afrique et ailleurs.

également en place des missions à l'étranger, notamment en Afrique (Hutchison, 1987, 43-45). Il se trouve que les Églises envoyaient souvent des Noirs en tant que missionnaires en Afrique, notamment parce que le climat était considéré comme trop rude pour les Blancs. Pour ces missionnaires noirs, accepter de s'occuper d'une mission en Afrique était un moyen d'obtenir une « promotion » sociale, et non de rester confinés aux seconds rôles qui leur étaient confiés au sein des Églises aux États-Unis (Park, 2001). Bien entendu, ces Noirs acceptaient de partir pour l'Afrique dans le but de la « civiliser » ; ils s'y rendaient en tant que représentants de la culture américaine, c'était donc aussi une façon pour eux de gagner le respect des Blancs et d'améliorer leur propre condition aux États-Unis. Ils nourrissaient envers les Africains les mêmes stéréotypes que les Blancs mais étaient convaincus que leur conversion était la clé pour éviter la dégradation de leur continent (Williams, 1982, 174-176). Holly n'était pas très différent de ces Noirs américains qui avaient décidé d'évangéliser l'Afrique. Son choix d'Haïti peut probablement s'expliquer par la proximité du lieu, mais aussi par la réputation d'Haïti, et par son propre rejet des projets de colonisation africaine portés par l'ACS.

Ayant pour objectif principal de devenir missionnaire en Haïti, et prenant très à cœur le rôle de Commissaire chargé d'explorer les possibilités d'émigration en Haïti qui lui fut confié à l'occasion de la Convention de 1854, Holly, qui avait été ordonné diacre en juin 1855, tenta de convaincre l'Église épiscopale de financer son premier déplacement sur l'île. Ce fut hélas en vain ; bien que désireux d'obtenir des informations relatives à une éventuelle « ouverture » pour l'établissement de l'Église épiscopale au sein de la république noire, le *Foreign Committe of the Episcopal Church* (le comité en charge des Missions en dehors des États-Unis) refusa de mettre en place une mission officielle en Haïti. Heureusement, quelques donateurs privés firent parvenir suffisamment de dons à Holly pour qu'il puisse s'y rendre. Il quitta ainsi New York le 11 juillet 1855 et débarqua à Port-au-Prince le 1^{er} août 1855, prenant soin d'en informer son Église au moyen d'une lettre qu'il écrivit alors que son navire entrant dans le port de la ville. Dans cette lettre, très factuelle, Holly s'ouvre assez peu sur ce que ce voyage représentait pour lui. Il y précise simplement qu'au terme de ce long voyage de trois semaines, il était « sur le point de fouler un sol dont [il] espér[ait] qu'il ser[ait] le champ de [son] futur labeur au service de l'Église en contribuant à convertir des âmes à la vraie foi du Christ » (Holly, 1855a).

Soucieux d'enquêter sur la pertinence d'installer son Église en Haïti, Holly rencontra rapidement les hommes d'Église déjà présents sur l'île : des membres des Églises wesleyenne, baptiste et méthodiste (Holly, 1855b). Il s'agissait principalement de Noirs américains et de missionnaires arrivés en Haïti dans les années 1820 pendant la première vague d'émigration volontaire en Haïti, à la suite de l'incitation du Président Jean-Pierre Boyer, qui à l'époque avait cherché à recruter des Noirs américains afin de dynamiser l'économie agricole de son pays. Très vite, Holly fut mis en contact avec un juge haïtien nommé Émile de Ballette, à qui il exposa son projet. Ballette, qui avait été éduqué à Londres où il s'était converti à l'Église anglicane, et était par conséquent favorable à l'établissement de l'Église épiscopale en Haïti, vanta les mérites d'Haïti à Holly, insistant notamment sur le fait que les lois et la constitution haïtiennes protégeaient toutes les religions sans exception. Ballette fit comprendre à Holly que le « secret » d'une mission fructueuse était l'implantation d'une « école gratuite », que cette mission devait être financée par ses fondateurs, et que des connaissances médicales seraient des qualités grandement appréciées chez les futurs missionnaires (Holly, 1855b). En d'autres termes, les missionnaires qui prétendaient s'installer en Haïti devaient aussi se charger d'éduquer et de soigner les Haïtiens auprès desquels ils prêcheraient, et ne compter sur aucune aide financière locale.

Au bout de quelques semaines, à court d'argent, Holly fut contraint de repartir aux États-Unis avant d'avoir pu négocier quoi que ce soit de concret avec les autorités haïtiennes⁸. Néanmoins, les perspectives étaient plutôt encourageantes – non pas pour ce qui était de

⁸ Contrairement à ce qui a été souvent écrit, Holly ne rencontra pas l'Empereur Faustin-Elie Soulouque, ce qui n'est pas surprenant, ce dernier recherchant en effet activement à l'époque à envahir la partie espagnole de l'île pour (ré)unifier Saint-Domingue (Logan, 1969, 281-289).

Nous n'avons aucune certitude quant à l'identité d'éventuels autres Haïtiens que Holly aurait rencontrés sur place ce même été, Holly lui-même n'évoquant que Ballette dans sa correspondance avec l'Église épiscopale. Cependant, un correspondant du *New York Tribune* indique, dans un article écrit depuis Port-au-Prince le 13 août 1855, et ré-imprimé dans un numéro du *Frederick Douglass' Paper* de septembre 1855, qu'un « Noir dont on dit qu'il est un commissaire du *National Board of Emigration* organisé par des Noirs des États-Unis lors d'une Convention qui s'est tenue à Cleveland dans l'Ohio en août 1854 » se trouve à Port-au-Prince et a eu des « entretiens officiels avec les ministres de l'Intérieur et de l'Extérieur, et le Chamberlain de l'Empereur. » Ces informations sont évidemment impossibles à vérifier ; Holly ne relate pas de telle rencontre dans sa correspondance, et il n'est d'ailleurs pas nommé cité dans cet article (« Hayti », 1855).

l'émigration de Noirs américains en Haïti, mais plutôt pour l'espoir que Holly entretenait d'installer durablement l'Église épiscopale sur l'île. Ainsi, dès son retour en septembre 1855, Holly tenta à nouveau de convaincre les autorités épiscopales du bien-fondé d'une mission religieuse en Haïti, et organisa des conférences à New York et dans le Connecticut en octobre et novembre 1855, racontant son court voyage, et faisant la promotion d'Haïti à tous ceux qui venaient l'écouter. Holly avait alors décidé de promouvoir son projet haïtien, non plus seulement auprès des élites noires et des émigrationnistes qui se réunissaient en Conventions, mais aussi et surtout auprès des couches plus populaires de Noirs libres et émancipés. Il s'agissait plus particulièrement des membres des Églises noires qui pouvaient adhérer à son projet parallèle (et clairement prédominant) d'évangélisation d'Haïti, le but principal de Holly étant de récolter les fonds indispensables à la réalisation de son rêve haïtien. Cependant, au début des années 1856, le désormais Révérend Holly dut se rendre à l'évidence : si son idée séduisait une partie des Noirs qui venaient assister à ses conférences, l'Église épiscopale, de son côté, se refusait toujours à soutenir financièrement une mission officielle en Haïti, prétextant un manque de visibilité concernant l'implantation de l'Église sur l'île (*Minutes of Stated Meeting of Foreign Committee*, 1855 ; Bedell, 1855). Quelques mois plus tard, en août 1856, les militants réunis lors de la seconde Convention pour l'Émigration à Cleveland, dans l'Ohio, échouèrent à trouver un consensus à propos de l'endroit vers lequel émigrer. Holly, plus que jamais en quête de financement, passa l'été 1856 à prêcher en faveur d'Haïti, parcourant l'Ohio, le Michigan et le Haut-Canada, puis publia en 1857 un ouvrage reprenant le contenu de ses diverses conférences de 1855 et 1856, et faisant explicitement la promotion d'Haïti comme terre d'évangélisation et accessoirement comme terre d'émigration pour les Noirs américains⁹. Même si cet ouvrage, intitulé *Éloge des Capacités de la Race noire*, avait pour but déclaré de prouver, à travers l'étude de la Révolution haïtienne et de l'histoire du pays, la capacité des Noirs à « s'auto-gouverner », et par là même la non-infériorité de la « race noire », contribuant ainsi à permettre aux Noirs américains de retrouver leur « dignité » et à être fiers de leur « race », le but ultime de Holly était de faire la publicité de son projet émigrationniste-

⁹ Comme la publication de son ouvrage était entièrement financée par le Comité en charge des publications de la Convention pour l'Émigration, Holly pouvait difficilement s'abstenir de vanter les mérites de l'émigration.

évangéliste (Holly, 1857, 4 ; 44). Holly pressait les Noirs américains de « lier leur destin » à celui de leurs « frères héroïques » de participer au développement d'Haïti, afin de contribuer à l'avancement de la « nationalité noire » sur l'île, et par extension en Afrique et dans le monde entier :

Dieu, par conséquent, en permettant à cette maudite traite des esclaves de déporter tant de millions de personnes de notre race vers le Nouveau Monde, et en faisant naître de cette traite une nationalité noire telle que celle d'Haïti, a voulu nous faire comprendre que nous avons maintenant une tâche à accomplir ici, dans la partie occidentale de ce Monde, en ce lieu qui, lorsque son heure sera venue, éclairera la terre natale de notre race [l'Afrique] de ses rayons bienfaiteurs. [...] Si une souveraineté noire puissante et civilisée peut être développée jusqu'à atteindre un niveau d'envergure nationale dans les Antilles, [...] cela permettra alors de résoudre tous les problèmes du noir, qu'il s'agisse de l'esclavage, du préjugé de race ou du rejet, et ce partout où sur la surface du globe de tels problèmes se posent, en leur apportant une solution satisfaisante (Holly, 1857, 45-46).

À l'évidence, Holly reprenait à son compte l'exceptionnalisme américain : si les Américains (anglo-saxons et blancs) étaient bien le peuple élu, investi par Dieu d'une mission civilisatrice dans l'hémisphère Ouest, les Noirs américains étaient quant à eux également investis d'une mission civilisatrice auprès de leurs frères de couleur. Ces derniers avaient été transportés d'Afrique en Amérique pour être, d'une certaine façon, mis au contact de la « civilisation », afin de pouvoir ensuite la répandre en retour dans l'hémisphère Est (l'Afrique). Dans son ouvrage, Holly affirmait même que plutôt que de tenter d'obtenir davantage de droits aux États-Unis, les Noirs américains devaient se rendre en Haïti apporter de l'aide matérielle et technique, pour faire de ce pays une nation riche et respectée. Haïti était un modèle politique, et les Noirs américains avaient le « devoir » d'aider cette nation à survivre, à se développer, et à « régénérer » la « race noire » dans le monde entier – si Dieu avait placé Haïti aussi près des États-Unis, c'était justement pour la rendre « facilement accessible » aux Noirs américains. La mission proposée par Holly avait d'autre part une portée universelle : il ne s'agissait pas d'améliorer les conditions de vie des seuls Noirs états-uniens, mais de « sauver » l'ensemble de la « race noire » (Holly, 1857, 46). En cela, le projet de Holly se distinguait clairement de ceux de la plupart des émigrationnistes noirs des années 1850, qui voyaient plutôt dans

l'émigration une façon de sauver leurs pairs du cruel destin qui était le leur aux États-Unis – ces émigrationnistes n'adhérant pas nécessairement aux idées civilisatrices et évangélisatrices du missionnaire Holly. Ce dernier, qui avait été tenté par l'émigration au Canada quelques années plus tôt mais en était revenu désillusionné, réalisant que les Noirs ne seraient jamais des citoyens « égaux » dans les pays dirigés par des Blancs, voyait désormais l'émigration non plus comme une fin en soi, mais surtout comme un moyen – celui de récolter des fonds pour se rendre en Haïti et évangéliser son peuple, et de là contribuer à la « régénération politique » de la « race noire ». Certes, Holly considérait toujours que l'émigration était une solution qui pouvait permettre aux Noirs américains de s'émanciper réellement en acquérant les droits civiques qui leur étaient refusés aux États-Unis, mais pour être couronnée de succès, cette émigration devait se faire vers un pays comme Haïti, c'est-à-dire un pays où les Noirs avaient déjà le pouvoir. De plus, cette émigration ne devait pas être massive, pour éviter tout rejet de la part des populations locales, mais qualitative : les futurs émigrés devaient être éduqués et désireux de s'intégrer – des citoyens modèles, en somme.

Quel que fût son réel dessein, Holly manquait toujours cruellement de financements pour son projet d'émigration. Après avoir essuyé un refus de la part de Franck P. Blair Jr., un député républicain favorable à la colonisation des Noirs émancipés en Amérique centrale, Holly participa en août 1858 à la troisième Convention pour l'Émigration à Chatham, dans le Haut-Canada. Mais encore une fois, cette Convention se solda par un relatif échec ; les délégués présents refusèrent de soutenir une destination en particulier, se contentant de donner leur « bénédiction » à tous ceux qui envisageaient de quitter les États-Unis. Ils changèrent même le nom de leur organisation en « Association pour la Promotion des Intérêts des Gens de Couleur du Canada et des États-Unis », encourageant de cette façon toutes les initiatives ayant pour but l'amélioration de la condition des Noirs, y compris autres que l'émigration. Holly se détourna alors de cette nouvelle organisation, tout comme d'autres célèbres émigrationnistes tel Martin Delany (Blackett, 1977, 5-6) – ce qui ne l'empêcha pas de continuer à prêcher en faveur d'Haïti, et à diffuser sa propagande en faveur de l'émigration. Il publia notamment plusieurs articles à ce sujet dans le *Anglo-African Magazine* en 1859. Mais ce qui donna un nouvel élan à son projet haïtien fut en réalité une offre émanant directement du gouvernement haïtien.

Haïti avait alors à sa tête un nouveau Président, le général Fabre-Nicolas Geffrard. Ce dernier lança une campagne de recrutement d’Africains-Américains dès son accession au pouvoir en janvier 1859¹⁰. L’été suivant, il décida de s’attacher les services d’un Américain pour accélérer le processus de recrutement. Ce fut James Redpath, un abolitionniste blanc et fidèle ami du célèbre abolitionniste John Brown – exécuté la même année –, qui se vit confier le rôle d’agent spécial du gouvernement haïtien en charge du Bureau Haïtien de l’Émigration installé à Boston, aux États-Unis. En fait, au-delà de son souhait « d’améliorer [les] méthodes de culture [en Haïti] et de venir en aide aux Noirs des États-Unis, victimes du préjugé de couleur » (Dorsainvil, 1934, 278), et tout comme son prédécesseur trente ans plus tôt, Geffrard souhaitait surtout obtenir la reconnaissance de son pays par le gouvernement américain. La mission de Redpath était donc à la fois d’attirer des Africains-Américains en Haïti, mais aussi d’œuvrer en faveur de la reconnaissance du pays. Pour ce faire, Redpath publia un guide d’Haïti à destination des futurs émigrants (Redpath, 1861). La première partie de ce guide de 180 pages, intitulée « Haïti, la Reine des Antilles », donnait aux émigrants potentiels le panorama le plus complet possible d’Haïti, en évoquant son histoire et sa géographie (deux chapitres écrits par des notables haïtiens, Auguste Elie et B. Ardouin), son climat, la fertilité de son sol et ses ressources minérales (des chapitres écrits par un certain Docteur G. W. Smith), sa faune et sa flore (ces chapitres étant rédigés par Redpath lui-même) – toujours de façon très positive, comme son titre on ne peut plus flatteur, référence évidente au passé colonial glorieux de la petite république, le laisse deviner. La seconde partie du guide, « La République et l’Émigration » reprenait des documents officiels haïtiens : sa Constitution et ses lois modificatives, ainsi que diverses lettres de la main d’hommes d’État haïtiens tels André Jean Simon (le ministre des Affaires étrangères) et le général François Jean Joseph (le ministre de l’Agriculture et de l’Intérieur), une « invitation à l’émigration » de François Elie Dubois (le ministre de l’Éducation), des rapports officiels concernant les « terres vacantes » d’Haïti, arrondissement par arrondissement, et les Lois sur l’Émigration (notamment celle du 1^{er} septembre 1860 encourageant l’émigration des Noirs américains) signées par le Président Geffrard. La dernière partie de l’ouvrage,

¹⁰ Sur le mouvement d’émigration de Noirs américains à l’initiative de Geffrard, voir Bourhis-Mariotti, 2016, 96-108.

« Notes et Essais », rédigée essentiellement par Redpath, recélait de très nombreuses informations sur « le Peuple d'Hayti », « la Religion et l'Éducation », « la Navigation et le Commerce », mais aussi le système de poids et mesures, la monnaie, les symboles et les lois haïtiens, les « Maladies d'Haïti et leurs Remèdes », etc. Le guide se referme sur un chapitre fort pragmatique, « Comment se Rendre, et quoi Emmener en Haïti », indiquant aux futurs émigrants les ports américains d'où l'on pouvait embarquer pour Haïti (essentiellement Boston et La Nouvelle-Orléans), et quels types d'objets emporter avec soi – des détails pratiques au demeurant. Au-delà de ce guide très complet, Redpath publia moult articles en faveur de l'émigration en Haïti dans des journaux populaires, tels le *New York Tribune*, l'*Anglo-African*, ou encore *Douglass' Monthly*, et s'assura du soutien de ceux des leaders noirs qui étaient ouvertement émigrationnistes, leur faisant parcourir le Nord du pays pour diffuser l'offre de Geffrard – et distribuer son propre guide – auprès de leurs pairs (Haytian Bureau of Emigration, 1860-1861).

En définitive, selon *The Pine and Palm*, un journal spécifiquement créé par Redpath pour promouvoir l'émigration, les 62 premiers émigrants quittèrent New York le 3 janvier 1861, et en l'espace de 12 mois, un peu plus de 1 100 émigrants se rendirent en Haïti. Plusieurs centaines d'autres les rejoignirent l'année suivante. Mais comme leurs prédécesseurs dans les années 1820, ces émigrants n'étaient manifestement pas préparés à ce déracinement ; nombre d'entre eux firent le voyage en sens inverse dans les mois ou années qui suivirent leur arrivée. Certains journaux de la presse noire américaine se firent d'ailleurs l'écho de ces retours vers les États-Unis, publiant des articles peu encourageants concernant la situation des Noirs américains en Haïti (Bourhis-Mariotti, 2016, 107-108). Avant même que des émigrés mécontents ne fassent le voyage en sens inverse, plusieurs agents noirs célèbres du Bureau Haïtien de l'Émigration avaient tourné le dos à ce projet : Henry Highland Garnet démissionna dès mars 1861 et William Wells Brown en 1862. James Redpath lui-même quitta finalement assez rapidement son poste au Bureau Haïtien de l'Émigration ; il abandonna en effet le projet à l'automne 1862 pour devenir correspondant de guerre pour l'Union pendant la guerre de Sécession. Il serait ainsi aisé de conclure à l'échec total de cette vague d'émigration. Pourtant, de son côté, James Theodore Holly profita de l'invitation de Geffrard pour enfin

concrétiser son propre projet d'émigration mais surtout d'évangélisation d'Haïti.

JAMES THEODORE HOLLY, FONDATEUR DE L'ÉGLISE ÉPISCOPALE EN HAÏTI

Au printemps 1861, James Theodore Holly démissionna de son poste de prêtre de l'église St. Luc de New Haven, et quitta le Connecticut pour Haïti, accompagné de 110 émigrants noirs. Le rapport de la 77^e Convention Annuelle de l'Église protestante épiscopale du diocèse du Connecticut fait état de la démission de Holly de son poste de prêtre, précisant qu'il est « parti, en tant que missionnaire, pour la République d'Haïti » (*Journal*, 1861, 17). Il quitta cependant les États-Unis sans le soutien financier ni logistique de l'Église épiscopale, et sans avoir été officiellement investi du rôle de missionnaire ; il avait simplement en poche la petite somme de 450 dollars, récoltée auprès de ses paroissiens. Si la traversée se fit sans encombre, les premiers mois de cette expérience haïtienne se révélèrent un véritable calvaire pour Holly et sa communauté.

Pourtant les choses avaient plutôt bien commencé. Deux jours seulement après son arrivée à Port-au-Prince, le Révérend Holly fut invité à baptiser l'enfant d'un émigré, né pendant la traversée, dans l'enceinte du palais présidentiel haïtien. Le Président d'Haïti et son épouse offrirent même d'être les parrain et marraine de l'enfant. Ils avaient en effet décidé d'encourager l'établissement de cette colonie en octroyant des terres agricoles à Holly et sa communauté, des terres qui revenaient de droit aux Présidents en exercice depuis l'indépendance d'Haïti et se trouvaient à 3 *miles* de Port-au-Prince, dans un lieu nommé « Habitation Drouillard » (Holly, 1862). En 1835, Zachary Macaulay, un abolitionniste britannique proche de Thomas Clarkson – l'un des abolitionnistes qui avaient encouragé la déportation des anciens esclaves britanniques vers la Sierra Leone –, avait noté que « l'Habitation Drouillard est exploitée en sucre ; quelques-unes des sources des hauteurs fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation et au travail des moulins », mais que « la grande plaine qui est en face n'offre qu'un sol brûlé » (Macaulay, 1835, 62). Bien malheureusement pour Holly et les colons, qui s'étaient réjouis de cette offre providentielle, l'espoir d'une vie meilleure fut de courte durée, car ils durent rapidement faire face aux affres du climat tropical de l'île. La vie était rude dans la colonie ; Holly et les siens devaient

travailler dur pour survivre, et les récoltes n'étaient pas à la hauteur de leurs espérances. Non seulement les terres étaient peu fertiles, mais en plus, au cours de la première année qui suivit leur arrivée, un tiers des colons mourut, décimé par des maladies tropicales, et un grand nombre de survivants décida de retourner aux États-Unis. Le Révérend lui-même perdit sa mère, son épouse, et deux de ses enfants (Holly, 1862). À la fin de l'année 1862, seule une petite vingtaine de colons entourait encore le Révérend Holly¹¹.

Dans le premier rapport qu'il adressa au diocèse du Connecticut en 1862, Holly se plaignait particulièrement de devoir consacrer l'essentiel de son temps aux tâches agricoles, ce qui ne lui laissait guère le temps de prêcher. Son rapport restait néanmoins relativement optimiste quant à la future installation de l'Église épiscopale en Haïti :

Je ne reçois aucune aide pécuniaire quelle qu'elle soit en tant que missionnaire ; et je suis obligé de travailler de mes propres mains dans l'atelier et dans les champs, pour assurer ma subsistance. [...] J'ai survécu à une année marquée par de terribles malheurs comme la maladie et la mort qui ont touché à la fois ma famille et les membres de la colonie ; mais notre santé, grâce à Dieu, est en train de s'améliorer ; et j'ai quelques raisons très encourageantes de croire à la réussite future de mon travail de missionnaire ici [...]. Les prières et les contributions pécuniaires de tous ceux qui aiment le Royaume du Rédempteur sont particulièrement nécessaires à cette mission, et aux gens auprès desquels je travaille ; que les premières soient abondamment bénies et apportent de bons résultats, et que les dernières soient mises rapidement à la disposition salvatrice du Seigneur Jésus-Christ (*Journal*, 1862, 52).

À la suite de ce premier rapport, Holly envoya aux autorités épiscopales quelques lettres sollicitant plus directement l'aide financière de l'Église, puis se rendit à New York en octobre 1862 pour participer à la Convention générale annuelle de l'Église épiscopale. Ce déplacement s'avéra heureusement payant, et Holly perçut ainsi, le mois suivant, une allocation exceptionnelle de 150 dollars de l'Église, qui se refusait en revanche toujours à le nommer officiellement

¹¹ Les documents conservés par les Archives de l'Église épiscopale sont riches d'informations concernant ce qui deviendra officiellement la « mission haïtienne » (*Haiti Mission*) en date du 7 novembre 1864. Notamment, les rapports annuels envoyés par Holly au diocèse du Connecticut (dont il dépendit jusqu'en 1864) puis au diocèse du Delaware (auquel il envoya son dernier rapport officiel en 1868) constituent une source précieuse de renseignements concernant le nombre de familles dont sa communauté était constituée, tels le nombre de baptêmes, de décès, ainsi que la situation financière de sa colonie.

missionnaire. Au fil des mois et des ans, Holly reçut également des dons individuels de paroissiens américains, mais de façon très irrégulière, comme en témoignent les rapports du trésorier de la Société Américaine des Missions de l'Église (*American Church Missionary Society*)¹², qui supervisait, sans trop s'impliquer, les activités de Holly en Haïti (*Minutes of the Executive Council of the American Church Missionary Society* [s. d.]).

À la fin de l'année 1862, John Herpsurn, un commerçant noir américain établi à Port-au-Prince, offrit à Holly d'installer son église à Port-au-Prince, dans un grand hangar qu'il proposait de mettre gratuitement à sa disposition. Bien que la plupart des membres de sa communauté dussent continuer à résider à trois *miles* de là, sur les terres agricoles de l'Habitation Drouillard, Holly emménagea ainsi avec une partie de ses paroissiens à Port-au-Prince en février 1863, grâce à une seconde allocation exceptionnelle de 150 dollars de l'Église épiscopale. À compter du 1^{er} avril 1863, une rente régulière de 50 dollars par mois lui fut même allouée (*Minutes of the Executive Council of the American Church Missionary Society* [s. d.]). Grâce à cette rente et à l'offre du généreux commerçant américain, Holly établit officiellement Holy Trinity Church, la première paroisse épiscopale en Haïti, le 25 mai 1863. Bien que toujours non officiellement nommé « missionnaire » de l'Église épiscopale, Holly signait désormais ses rapports « *The Rev. James Theodore Holly, Missionary* ». Naturellement, son second rapport annuel se voulut plus optimiste que le premier ; son église accueillait enfin de nouveaux paroissiens, des Haïtiens :

Depuis le premier Janvier dernier, j'ai transféré mes activités de Drouillard à la ville de Port-au-Prince, où les perspectives de ma mission sont plus prometteuses. Un nombre honorable de personnes sont déjà en attente de leur Confirmation, quand l'occasion de la visite d'un Évêque se présentera (*Journal*, 1863).

Dès son installation à Port-au-Prince, Holly œuvra en effet de façon plus active pour l'évangélisation des Haïtiens, qui était le véritable but qu'il s'était fixé, et non plus en faveur de l'émigration des Africains-Américains, un mouvement dont il se désintéressa totalement dès qu'il posa le pied en Haïti. La paroisse établie par Holly ne cessera alors de

¹² La *American Church Missionary Society* est la branche américaine de la *Church Missionary Society*, une société fondée en Angleterre en 1799, regroupant des évangéliques de la Communion anglicane et œuvrant à envoyer des missionnaires à travers le monde.

prendre de l'importance. Ainsi, alors que son rapport annuel de 1863 ne recensait que 15 familles, 25 familles composaient sa paroisse en 1864. Les difficultés financières étaient toujours là, mais l'Église de Holly pouvait désormais compter sur les dons de ses nouveaux paroissiens haïtiens.

Constatant les progrès, certes relatifs, du Révérend Holly en Haïti, l'Église épiscopale décida de placer son église haïtienne sous le patronat du diocèse du Delaware, et Monseigneur Alfred Lee, évêque du Delaware, se rendit en Haïti en novembre 1863, afin d'observer sur place le développement de la petite église et de procéder à la Confirmation d'une trentaine d'Haïtiens (Holly, 1897). L'évêque, impressionné par ce que Holly avait pu accomplir avec si peu de moyens, encouragea ce dernier à construire une véritable église dans la ville de Port-au-Prince. Cette visite de l'évêque Lee fit assurément avancer les choses en faveur de Holly et de sa paroisse. Lee, qui eut l'honneur d'une audience avec le Président Geffrard, adressa en effet un rapport très élogieux aux autorités épiscopales suite à son déplacement en Haïti, notant que Holly avait accompli « un travail considérable », avait même « appris le français » et « prêchait régulièrement dans cette langue », et insistant sur la nécessité de soutenir financièrement son « travail prometteur » (Lee, 1864).

Sans doute positivement influencée par le rapport de l'évêque Lee, la Société Américaine des Missions de l'Église (SAME) approuva enfin la mise en place d'une mission en Haïti le 6 février 1864. Dans le même temps, James Theodore Holly prit la citoyenneté haïtienne¹³ :

¹³ Conformément à l'article 6 de la Constitution du 15 novembre 1846 (remise en vigueur le 22 décembre 1858 et modifiée en 1859 et 1860), Holly pouvait parfaitement demander la nationalité haïtienne : « Tout Africain ou Indien et leurs descendants sont habiles à devenir Haïtiens (janvier 1886, 236). » Les conditions et la procédure de naturalisation sont régies alors par l'article 14 du Code civil qui indique : « Tous ceux qui, en vertu de la Constitution, sont habiles à acquérir la qualité de citoyens haïtiens, devront, dans le mois de leur arrivée dans le pays, faire devant le juge de paix de leur résidence, en présence de deux citoyens notables, la déclaration qu'ils viennent avec l'intention de se fixer dans la République. Ils prêteront en même temps, entre les mains du juge de paix, le serment *qu'ils renoncent à toute autre partie qu'Haïti*. Munis de l'expédition du procès-verbal du juge de paix constatant leur déclaration qu'ils viennent se fixer dans la République et leur prestation de serment, ils se présenteront dans les bureaux du Président d'Haïti pour recevoir un acte du chef de l'État qui les reconnaisse comme citoyens de la République (L'Instant Pradine, 1865, 4-5 ; italiques comme dans l'original). » Ainsi, on peut légitimement penser que Holly renonça à la citoyenneté américaine à l'instant même où il demanda à acquérir la citoyenneté haïtienne. Cela n'a rien d'étonnant ; Holly avait migré en Haïti parce que, entre autres choses, il considérait qu'il ne pourrait jamais améliorer sa condition aux États-Unis, où le préjugé de couleur empêchait et empêcherait toujours les Noirs de jouir de la citoyenneté pleine et entière.

« Je suis maintenant un citoyen haïtien, bénéficiant de tous les droits et immunités accordés à tout citoyen par la Constitution et les lois de mon pays d'adoption. Je compte vivre et mourir ici » (Holly, 1864b). Il fut officiellement nommé missionnaire en novembre de la même année. Quelques semaines plus tard, le 5 décembre 1864, la SAME accorda la somme de 1 555 dollars à la mission haïtienne, qui fut cette année-là la seule mission épiscopale établie à l'étranger, et la mission la mieux dotée en termes de financement.

Désormais officiellement missionnaire et soutenu financièrement par l'Église épiscopale, Holly chercha à implanter son Église sur tout le territoire haïtien. Selon lui, l'établissement de son Église profiterait en premier lieu aux émigrés africains-américains déjà présents sur tout le territoire haïtien :

Les colons de Saint-Marc, qui se trouve à soixante *miles* d'ici [de Port-au-Prince], m'ont récemment fait part de leur forte envie de voir une mission établie là-bas parmi eux. Une centaine de familles d'émigrants américains se trouvent encore dans les environs, et leurs perspectives sont devenues très encourageantes, en raison du fait qu'ils se sont engagés avec succès dans la culture du coton, un produit qui se vend à un prix élevé à l'heure actuelle (Holly, 1864).

Il prétendait d'ailleurs qu'un révérend protestant, le Révérend St. Denis Bauduy, qui était à la tête d'une petite communauté protestante à Cap-Haïtien, ainsi qu'un pasteur weysleien, le Révérend Othello Byard, qui veillait quant à lui sur une petite communauté weysleienne aux Cayes, avaient formulé le souhait d'être admis dans les ordres de l'Église épiscopale.

En février 1865, l'Église épiscopale attribua la somme de 1 654,72 dollars à Holly. Sa mission restait la mission hors territoire américain la mieux dotée financièrement, et l'Église n'hésitait plus à envoyer de l'argent ponctuellement à Holly, lorsque celui-ci en faisait la demande. En mai 1865, la mission haïtienne de Holly fut mise sous le patronage du Comité des Missions à l'Étranger de l'Église épiscopale. Elle quittait ainsi logiquement le giron de la SAME. En mars 1866, Holly reçut la visite très attendue de l'évêque du Maine, George Burgess, et de l'évêque de New York, Arthur Coxe, qui constatèrent de visu les progrès de Holly et de son Église, et remirent eux aussi aux autorités épiscopales un rapport très favorable, les encourageant à nouveau à soutenir la construction d'une véritable église à Port-au-Prince, mais aussi l'établissement de l'Église épiscopale à travers tout le territoire haïtien. C'est ainsi qu'en 1866,

Holly organisa trois nouvelles missions à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Léogâne. Comme nous l'avons déjà souligné, son projet initial d'émigration faisait en réalité partie d'un projet plus large d'évangélisation et d'éducation du peuple haïtien. Par conséquent, les hommes qu'il fit entrer dans les ordres étaient tous haïtiens : les premiers prêtre et diacre haïtiens furent ordonnés en 1866 par l'évêque du Maine. Cette même année, quelques jeunes Haïtiens furent envoyés à Philadelphie, en tant qu'étudiants au sein de la Maison des Missions, qui formait les futurs missionnaires (Holly, 1897).

Ce n'est qu'en novembre 1872 que l'évêque Coxe rendit à nouveau visite à Holly en Haïti. Entre-temps, une église et une école avaient été construites à Port-au-Prince. Deux des Haïtiens qui avaient été envoyés à Philadelphie étaient revenus, après avoir été ordonnés diacres et avaient fondé deux missions aux Cayes et à Jérémie. Lors de cette visite, l'évêque Coxe confirma 55 Haïtiens et ordonna 6 diacres et 5 prêtres, tous haïtiens. C'est à la suite de sa visite que la Convention générale de l'Église épiscopale créa en 1874 une Église « à part », rattachée juridiquement à l'Église épiscopale des États-Unis, qu'elle nomma Église Orthodoxe Apostolique Haïtienne, et investit le Révérend Holly au poste d'évêque du nouveau diocèse d'Haïti le 8 novembre 1874 – Holly devenait ainsi le premier évêque noir de l'Église épiscopale. Mais son nouveau statut indépendant affaiblit financièrement l'Église de Holly, qui ne percevait plus qu'une toute petite allocation annuelle, obligeant le clergé haïtien à travailler pour subvenir à ses besoins. Le clergé comptait dans ses rangs aussi bien des principaux de lycées que des juges de paix, mais aussi et surtout, dans les zones rurales, des cultivateurs. Tous travaillaient dans la journée et consacraient leurs soirées et leurs week-ends à l'Église. Les fréquentes guerres civiles qui firent rage en Haïti tout au long du XIX^e siècle ne facilitèrent pas la tâche du clergé, d'autant que des incendies ravagèrent l'église de Port-au-Prince en 1873, 1888 et 1908. Malgré tout, l'Église continua de se développer, et Holly resta sur l'île jusqu'à sa mort, qui survint le 13 mars 1911.

D'après les Archives de l'Église épiscopale, lorsque Holly mourut, l'Église Orthodoxe Apostolique Haïtienne était constituée de 15 paroisses, 7 missions, 6 écoles primaires, et une clinique. Elle comptait en ses rangs 15 prêtres et 2 000 membres (The Archives of the Episcopal Church [s. d.], 1-2). Le premier évêque originaire d'Haïti, Monseigneur Luc Anatole Jacques, fut consacré en 1971. Il fut remplacé en 1994 par le Très Révérend Jean-Zaché Duracin, qui

est toujours à ce jour l'évêque du diocèse d'Haïti. Il y a aujourd'hui une centaine de paroisses et missions épiscopales en Haïti, et avec près de 84 000 membres, le diocèse d'Haïti est à ce jour le diocèse le plus important de l'Église épiscopale des États-Unis, qui regroupe 109 diocèses répartis dans 16 pays du globe, dont 99 diocèses pour les seuls États-Unis d'Amérique (The Domestic and Foreign Missionary Society of The Episcopal Church, 2015).

En définitive, l'installation de l'Église épiscopale en Haïti fut principalement l'œuvre d'un seul homme. Faute de financement officiel de la part de l'Église, qui regardait avec méfiance cette petite république noire, et préférait, au milieu du XIX^e siècle, consacrer son énergie et son argent à évangéliser les pionniers sur la frontière américaine, le plan d'émigration de Noirs libres américains éduqués et d'évangélisation du peuple haïtien que James Theodore Holly avait imaginé ne put être mis en œuvre que grâce au soutien initial, même timide, du gouvernement haïtien et grâce à l'acharnement et au dévouement de Holly. Aujourd'hui, Holly reste un personnage connu et célébré en Haïti. Il est pourtant tout à fait méconnu aux États-Unis – en dehors du cercle très fermé des membres du clergé épiscopalien et des archivistes de l'Église. Il faut dire que l'historiographie retient surtout de ces années 1850-1860 l'opposition farouche de la plupart des militants africains-américains aux projets de colonisation en Afrique, leur volonté de rester aux États-Unis et de se battre pour l'abolition de l'esclavage, tendant ainsi à minimiser l'importance du mouvement d'émigration volontaire dans lequel s'inscrivait James Theodore Holly – réduisant souvent ce mouvement à son aspect le plus documenté, à savoir la fuite de certains Noirs libres mais surtout d'esclaves fugitifs (fuite organisée par le réseau abolitionniste *Underground Railroad*) vers le Canada avant la guerre de Sécession. Force est de constater toutefois que dans le cas de Holly, l'émigration volontaire de Noirs américains libres et éduqués n'avait pas pour but immédiat la seule amélioration de la condition des Africains-Américains, l'émigration vers Haïti devant en fait servir d'autres desseins : le premier, à moyen terme, étant sans ambiguïté l'évangélisation du peuple haïtien, et l'autre, à plus long terme, étant la « régénération » d'Haïti qui mènerait *in fine* à la « régénération de la race noire ». Holly entendait ainsi œuvrer non pas dans le seul intérêt des Noirs des États-Unis, mais dans l'intérêt de la « race noire » tout entière « dispersée » par la traite négrière atlantique. Il n'est donc pas étonnant que Holly ait cessé de se préoccuper du

mouvement d'émigration des Noirs américains et de la lutte contre les discriminations dont ils étaient victimes aux États-Unis dès qu'il eut mis les pieds en Haïti. Holly était en effet convaincu que ces discriminations cesseraient d'elles-mêmes lorsque la « régénération de la race noire » aurait eu lieu en Haïti, prouvant par là même l'égalité des races et forçant le respect des nations « blanches » à travers le monde.

Les archives de James Theodore Holly et de sa « mission haïtienne », conservées par les Archives de l'Église épiscopale à Austin, au Texas, sont demeurées jusqu'ici très largement confidentielles, et il reste encore beaucoup à explorer pour écrire la passionnante histoire de l'Église Orthodoxe Apostolique Haïtienne, qui a fêté à la fin de l'année 2018 ses 144 années d'existence.

OUVRAGES, ARTICLES ET SITES WEB

- « Hayti », 1855 (14 septembre 1855), *Frederick Douglass' Paper*, Vol. VIII, n° 39, p. 1.
- Blackett R., 1977, «Martin R. Delany and Robert Campbell: Black Americans in Search of an African Colony», *The Journal of Negro History*, Vol. 62, n° 1, p. 1-25.
- Bourhis-Mariotti C., 2013, « L'Émigration volontaire des Noirs-Américains vers Haïti dans les années 1820 : une alternative aux projets de l'American Colonization Society », Bourhis-Mariotti C., Dorigny M., Gainot B., Rossignol M.-J., & Thibaud C. (dir.), *Couleurs, esclavages, libérations coloniales (1804-1860)*, Bécherel, Les Perséides, p. 223-243.
- Bourhis-Mariotti C., 2015, « “Go to our brethren, the Haytians”: Haiti as the African Americans' Promised Land in the Antebellum Era », *Revue française d'études américaines*, n° 142, p. 6-23.
- Bourhis-Mariotti C., 2016, *L'union fait la force : les Noirs américains et Haïti, 1804-1893*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Dorsainvil J.-C., 1934, *Manuel d'histoire d'Haïti*. Port-au-Prince, Procure des Frères de l'Instruction Chrétienne.
- Haytian Bureau of Emigration (Manuscrit), 1860-1861, *Reports and Correspondence*. Boston, Haytian Bureau of Emigration.
- Holly J. T., 1857, *A vindication of the capacity of the Negro race for self-government, and civilized progress, as demonstrated by historical events of the Haytian revolution: and the subsequent acts*

- of that people since their national independence.* New Haven, William H. Stanley, printer.
- Holly J. T., 1859, "Thoughts on Hayti, Number VI", *The Anglo-African Magazine*, Vol. 1, n° 11, p. 363-367.
- Holly J. T., 1864a, "From Holly, July 20, 1864", *Fifth annual report of the American Church Missionary Society*, New York, American Church Missionary Society.
- Holly J. T., 1897, *Facts About the Church's Mission in Haiti: A Concise Statement by Bishop Holly*. New York, Thomas Whittaker.
- Hutchison W. R., 1987, *Errand to the World: American Protestant Thought and Foreign Missions*. Chicago, University of Chicago press.
- Janvier L. J., 1886, *Les Constitutions d'Haiti (1801-1885)*. Paris, C. Marpon et E. Flammarion.
- Journal of the seventy-eighth Annual Convention of the Protestant Episcopal Church in the Diocese of Connecticut, held in Bridgeport, June 10th and 11th, 1862*. Hartford, Press of Case, Lockwood and Company, 1862.
- Journal of the Seventy-Ninth Annual Convention of the Protestant Episcopal Church in the Diocese of Connecticut, held in Hartford, June 9th and 10th, 1863*. Hartford, Press of Case, Lockwood and Company, 1863.
- Journal of the seventy-seventh Annual Convention of the Protestant Episcopal Church in the Diocese of Connecticut, held in New Haven, June 11th and 12th, 1861*. Hartford, Press of Case, Lockwood and Company, 1861.
- Lee A., 1864, "The Report of the Rt. Rev. Alfred Lee, D. D. (Visiting Bishop)", *Fifth annual report of the American Church Missionary Society*, New York, American Church Missionary Society.
- Linstant Pradine S., 1865, *Les Codes haïtiens annotés : Code civil*. Port-au-Prince, Chez S. Rouzier.
- Logan R. W., 1969, *The Diplomatic Relations of the United States with Haiti 1776-1891* (Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 1941). New York, Kraus Reprint Co.
- Macaulay Z., 1835, *Haïti, ou, Renseignemens authentiques sur l'abolition de l'esclavage et ses résultats à Saint-Domingue et à la Guadeloupe ; traduit de l'anglais*. Paris, L. Hachette.
- Park E., 2001, *White Americans in Black Africa: Black and White American Methodist Missionaries in Liberia, 1820-1875*. New York; London, Routledge.

Redpath, J., 1861, *A Guide to Hayti*. Boston, Haytian Bureau of Emigration.

The Archives of the Episcopal Church, [s. d.], *Inventory to the Records of the Overseas Department of the Episcopal Church: Haiti, 1855-1967* [en ligne]. <http://www.episcopalarchives.org/Afro-Anglican_history/exhibit/pdf/Haiti_Finding_Aid.pdf>, page consultée le 20 mai 2016.

The Domestic and Foreign Missionary Society of The Episcopal Church, 2015, *Haiti* [en ligne].

<<http://www.episcopalchurch.org/diocese/haiti>>, page consultée le 20 mai 2016.

Williams W. L., 1982, *Black Americans and the Evangelization of Africa, 1877-1900*. Madison; London, University of Wisconsin press.

Archives

Bedell G. J., 1855, "To Rev. Denison, Nov. 13 1855", HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, BOX 8, FOLDER 1, Series II: General Records, 1855-1955. General Correspondence. 1855-1916.

Holly J. T., 1855a, "To Rev. and Dear Sir, August 1, 1855", HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, Series I: Missionary Personnel Files, 1855-1967, BOX 3 FOLDER 20.

Holly J. T., 1855b, "To Rev. and Dear Sir, September 10, 1855", HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, Series I: Missionary Personnel Files, 1855-1967, BOX 3 FOLDER 20.

Holly J. T., 1862, "The Protestant Episcopal Mission in Haïti, from Holly to the Bishop of the Protestant Episcopal Church in the U.S., May 29th, 1862", HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, Series I: Missionary Personnel Files, 1855-1967, BOX 3 FOLDER 20 Holly, James Theodore, Bishop, 1855-1865.

Holly J. T., 1864b, "To Rev. Arthur Cleveland Coxe, D. D., September 22, 1864", HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, Series I: Missionary Personnel Files, 1855-1967, BOX 3 FOLDER 20.

Minutes of Stated Meeting of Foreign Committee, October 23, 1855 (Manuscrit), Record Group 41, The Domestic and Foreign Missionary Society, Records of the Board of Missions, 1822-1919, Volume 38, October 1855 to June 1857.

Minutes of the Executive Council of the American Church Missionary Society, [s. d.], HAITI RECORDS 1855-1967, Record Group 68, BOX 8, FOLDER 11.

RÉSUMÉ

Dans les trente années précédant la guerre de Sécession, alors que les villes, les États et le gouvernement fédéral américains légiféraient toujours plus en défaveur des populations esclaves et noires libres, certains militants noirs encouragèrent leurs pairs à émigrer en dehors du territoire états-unien pour améliorer leur condition. Parmi les possibles destinations envisagées par ces émigrationnistes se trouvait Haïti. Il faut dire qu'Haïti jouissait, depuis qu'elle était devenue indépendante en 1804, d'une réputation sans pareille aux yeux des Noirs américains. Son plus fervent défenseur était sans aucun doute le révérend épiscopalien James Theodore Holly, dont le propre projet d'émigration était associé à un projet plus vaste d'évangélisation d'Haïti. Ainsi, dans cet article, nous nous intéresserons au projet haïtien de James Theodore Holly, entre émigration volontaire et mission civilisatrice, et à l'histoire de la difficile mais pérenne installation de l'Église épiscopale en Haïti.

Mots-clés : États-Unis ; Haïti ; Noirs libres ; émigrationnisme ; Église épiscopale.

ABSTRACT

In the thirty years preceding the US Civil War, in the face of continuing legal discrimination and dehumanization within the United States, increasing numbers of free African-Americans were prepared to consider emigration as a solution to escape oppression and improve their condition. One of the many different places to which these emigrationists considered emigrating was Haiti. In effect, the island had enjoyed, since its independence in 1804, an unparalleled reputation in the eyes of black people. Haiti's most fervent defender undoubtedly was the Episcopalian Reverend James Theodore Holly, whose own emigration project was associated with a plan to evangelize the Haitian people. This article will thus examine Holly's Haitian project – both an emigration project and a civilizing mission –, and the history of the challenging but successful establishment of the Episcopal Church in Haiti.

Keywords: United States; Haiti; free Blacks; emigrationism; Episcopal Church.